

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 26-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	13/04/2018
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du treize avril deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt avril deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : ALBAN Marie-Françoise à Pierre GARCIA, CAZANAVE Véronique à Claudine SARRAIL, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN.

Absents : ALBAN Marie-Françoise, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet: Demande de subvention pour les travaux de strict entretien et de dévégétalisation de l'ancienne cathédrale Saint Maurice auprès de la DRAC, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, chaque année, des travaux de strict entretien et de dévégétalisation sont nécessaires pour préserver l'édifice de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice. Elle propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'État (DRAC) et présente le plan de financement ci-après :

	HT €	TTC €
Travaux d'entretien et de dévégétalisation (2 passages)	5 400.00	6 480.00
DRAC 40 %	2 160.00	
Conseil départemental 20 %	1 080.00	
Conseil régional 20 %	1 080.00	
Total subventions sollicitées	4 320.00	- 4 320.00
Solde à la charge de la commune		2 160.00

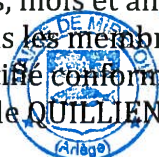
LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement tel que présenté par Madame le Maire,
- **Décide** de solliciter l'aide du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'État (DRAC) conformément au plan de financement ci-dessus,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2018,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire, Nicole QUILLIEN



Adjoint délégué aux Finances
 Suppléant de M^{me} Le Maire

